

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

### Arrêté du 26 septembre 2011 portant nomination à la commission administrative de l'aviation civile

NOR : DEVA1126150A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le code de l'aviation civile, et notamment ses articles R. 160-5 et R. 160-6 ;  
Vu la proposition du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de  
l'immigration en date du 19 juillet 2011 ;  
Vu la proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du  
2 septembre 2011 ;  
Vu la proposition du secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de  
l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme,  
des services, des professions libérales et de la consommation en date du 4 août 2011,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres de la commission administrative de l'aviation civile les personnes dési-  
gnées ci-après :

#### 1. Au titre du collège permanent

##### *a) En qualité de représentant de l'État*

Membres du Conseil général de l'environnement et du développement durable :

M. David (Dominique), titulaire.

M. Rico (Frédéric), suppléant.

Membres de la gendarmerie des transports aériens :

M. Fontenaille (Guy-Patrick), titulaire.

M. Pedegert (Jean-François), suppléant.

Représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :

M. Dumont (Gilles), titulaire.

M. Jallet (Thierry), suppléant.

Représentants du ministre chargé de l'aviation civile :

M. Meusburger (Yves), titulaire.

M. Rozenknop (Gérard), suppléant.

##### *b) En qualité de personnalité qualifiée dans le domaine de l'aviation civile*

M. Guyard (Michel), titulaire.

#### 2. Au titre du collège spécialisé dans sa formation « aéronefs »

##### *a) En qualité de représentant des transporteurs aériens ou de leurs organisations professionnelles représentatives*

M. Layec (Olivier), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), titulaire.

M. Ducamp (Michel), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), suppléant.

M. Vallé (Jean-Baptiste), Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), titulaire.  
M. Baurens (Georges-Marie), Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), suppléant.  
M. d'Yvoire (Bertrand), European Business Aviation Association – France (EBAA France), titulaire.  
M. de Ronne (Michel), European Business Aviation Association – France (EBAA France), suppléant.  
M. Sauvage (Jean-Pierre), Association des représentants de compagnies aériennes en France (BAR), titulaire.  
M. Ezanno (Yves), Association des représentants de compagnies aériennes en France (BAR), suppléant.

*b) En qualité de représentant de l'aviation générale*

M. Barral (Xavier), Fédération française de l'aéronautique, (FFA) titulaire.  
M. Portmann (Pierre), Fédération française de l'aéronautique, (FFA) suppléant.

*c) En qualité de représentant des exploitants d'aéroports*

M. du Teilhet de Lamothe (Antoine), Aéroports de Paris, (ADP) titulaire.  
M. Eberhard (Bertrand), Union des aéroports français, (UAF) suppléant.

**3. Au titre du collège spécialisé dans sa formation « transport aérien »**

*a) En qualité de représentant des transporteurs aériens  
ou de leurs organisations professionnelles représentatives*

M. Fouchet (Frédéric), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), titulaire.  
M. Ducamp (Michel), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), suppléant.  
M. Vallé (Jean-Baptiste), Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), titulaire.  
M. Baurens (Georges-Marie), Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), suppléant.  
M. d'Yvoire (Bertrand), European Business Aviation Association – France (EBAA France), titulaire.  
M. Famin (Dannys), European Business Aviation Association – France (EBAA France), suppléant.  
Mme Chemin (Valérie), Syndicat national des exploitants d'hélicoptères (SNEH), titulaire.  
M. Rocher (Guy), Syndicat national des exploitants d'hélicoptères (SNEH), suppléant.

*b) En qualité de représentant de l'aviation générale*

M. Trimaille (Jean-Pierre), Groupement des industriels et professionnels de l'aviation générale (GIPAG), titulaire.  
M. Trimaille (Marc), Groupement des industriels et professionnels de l'aviation générale (GIPAG), suppléant.

*c) En qualité de représentant des exploitants d'aéroports*

M. Guyon (Yves), Union des aéroports français (UAF), titulaire.  
M. du Teilhet de Lamothe (Antoine), Aéroports de Paris (ADP), suppléant.

**4. Au titre du collège spécialisé dans sa formation « maintenance des aéronefs »**

*a) En qualité de représentant des organisations professionnelles représentatives  
des entreprises employant des titulaires de licences de maintenance d'aéronef*

M. Granville (Dominique), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), titulaire.  
M. Fouchet (Frédéric), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), suppléant.  
Mme Guidicelli (Catherine), Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), titulaire.  
M. Samuel (Michel), Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), suppléant.

*b) En qualité de représentant des fédérations françaises aéronautiques et sportives*

M. Cochelin (Jacques), Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS), titulaire.

M. Deloof (Jean-Pierre), Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS), suppléant.

*c) En qualité de représentant des organisations syndicales représentatives des personnels des activités de maintenance aéronautique*

M. Nauthonnier (Pierre-Marc), Confédération générale du travail (CGT), titulaire.  
M. Ricatte (David), Confédération générale du travail (CGT), suppléant.  
M. Delpal (Jean-Claude), Force ouvrière (FO), titulaire.  
M. Domecq (Marc), Force ouvrière (FO), suppléant.  
M. Pallanca (Yann), Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile (SNMSAC), titulaire.  
M. Frontigny (David), Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile (SNMSAC), suppléant.

**5. Au titre du collège spécialisé dans sa formation « passagers »**

*a) En qualité de représentant des transporteurs aériens ou de leurs organisations professionnelles représentatives*

M. Layec (Olivier), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), titulaire.  
M. (Jean-Baptiste), Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), suppléant.  
M. Sauvage (Jean-Pierre), Association des représentants de compagnies aériennes en France (BAR), titulaire.  
M. Ezanno (Yves), Association des représentants de compagnies aériennes en France (BAR), suppléant.

*b) En qualité de représentant des agents de voyages*

M. Rozé (Jean-Marc), Syndicat national des agences de voyages (SNAV), titulaire.  
Mme Boned (Valérie), Syndicat national des agences de voyages (SNAV), suppléante.

*c) En qualité de représentants des exploitants d'aéroports*

M. Régis (Pierre), Union des aéroports français (UAF), titulaire.  
M. Guymar (Pierre-Ludovic), Union des aéroports français (UAF), suppléant.

*d) En qualité de représentant des passagers du transport aérien*

M. Debrincat (Marc), Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), titulaire.  
M. Michel (Vincent), Confédération syndicale des familles, (CSF), suppléant.  
M. Gaurier (Bruno), Association des paralysés de France (APF), titulaire.  
M. Mérille (Nicolas), Association des paralysés de France (APF), suppléant.

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 26 septembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'aviation civile,*  
P. GANDIL